

juin 2009
n°33

Zoom sur...



SOMMAIRE

L'actu des dossiers...

SECURITE CIVILE

<i>Financement des Sdis.....</i>	p.2
<i>Réforme du secours à personnes.....</i>	p.2
<i>Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale.....</i>	p.3
<i>Secours en montagne et milieux périlleux.....</i>	p.3
<i>Bac professionnel Sécurité prévention.....</i>	p.3

TOUS POMPIERS

<i>Santé et sécurité en service.....</i>	p.4
--	-----

SPV

<i>Ambition volontariat.....</i>	p.4
<i>PFR.....</i>	p.5

SPP

<i>Evolution des emplois supérieurs de direction.....</i>	p.6
<i>Accès de major à lieutenant.....</i>	p.6
<i>Temps de travail.....</i>	p.6

L'actu FEDERALE

<i>Élection fédérales.....</i>	p.7
<i>Téléthon.....</i>	p.7

<i>Dates à retenir.....</i>	p.7
-----------------------------	-----

Le décret portant mesures urgentes SPV

Le 17 juin, la Conférence nationale des services d'incendie et de secours a émis un avis favorable à l'unanimité des votants, moins les abstentions de la CGT, la CFDT, la SNSPP, et la FASPP/PATS, sur le projet de décret portant mesures urgentes pour les SPV. Ce texte prévoit quatre axes d'actions :

1. amélioration des vacances horaires : indexation des vacances horaires sur le salaire minimum de la fonction publique ; élargissement en deux ans de la plage horaire de nuit à 22h / 7h ; indemnisation des actions de formation portée à 100% progressivement sur 3 ans... ;
2. toiletage du décret du 10 décembre 1999 : possibilité de maintien en activité jusqu'à l'âge de 65 ans des sapeurs-pompiers volontaires, sur leur demande, sous réserve de leur aptitude médicale ; alignement pour tous les membres du SSSM de la limite d'âge à 65 ans (médecins, pharmaciens, vétérinaires et infirmiers) ; rétablissement des 3 ans d'ancienneté pour l'accès au grade de caporal ; honorariat par principe dans le grade immédiatement supérieur dès 20 ans de service ; développement de l'encadrement en officiers et sous-officiers de SPV (hors SSSM) dans les corps (inter)communaux et départementaux ;
3. ajustements au décret PFR : ouverture des droits à la PFR dès 15 ans de service pour le SPV dont l'incapacité opérationnelle est reconnue médicalement ; remboursement intégral des cotisations en cas de décès hors service du SPV avant 55 ans... ;
4. allocations de fidélité et de vétérance : maintien des allocations de vétérance et de fidélité au conjoint survivant (y compris PACS et concubinage).

Ce projet de décret doit encore être approuvé, en raison de ses implications interministérielles, par le Premier ministre, et doit donc faire l'objet d'une réunion d'arbitrage interministériel.

Dans cette perspective, le Président Richard Vignon a exprimé l'attachement de la FNSPF à la préservation du projet approuvé par les membres de la CNSIS. Il a enfin rappelé la forte attente des sapeurs-pompiers d'une parution de ce texte avant le prochain congrès national, conformément aux engagements du ministre de l'Intérieur.

La Fédération a d'ores et déjà attiré l'attention de M. Brice Hortefeux, nouveau ministre de l'Intérieur sur ce point. Elle l'évoquera également auprès du Directeur de cabinet du Président de la République le 1er juillet, exprimant aussi son espoir de l'annonce, au congrès de Saint-Etienne, de mesures ambitieuses sur la base des recommandations de la commission Ambition volontariat dont les travaux avancent à grand pas (cf. p.4).

Actualisé

Financement des Sdis

La mission d'évaluation et de contrôle (MEC) de l'Assemblée nationale est chargée de contrôler la gestion des politiques publiques. Elle a terminé ses auditions sur le pilotage national et le financement des Sdis après avoir entendu, entre autres, les représentants de la DSC, de la CNSIS, de l'ADF, de l'Association des maires de France, de la Direction générale des collectivités locales, de la DHOS et du SAMU et, enfin, des sapeurs-pompier. Auditionnée le 28 mai, la FNPSF a souligné l'efficacité de l'organisation française, qui repose sur la complémentarité SPP / SPV, montrant notamment que le budget des Sdis (74€/an/hab) se situe dans la moyenne des services d'incendie et de secours des pays développés, pour un périmètre de missions souvent plus large. Elle a également souligné la nette décélération de l'évolution des dépenses des Sdis (+ 2,7 % en 2007 en valeur réelle), ces dernières ayant été notamment liées à la mise à niveau et à l'harmonisation consécutives à la départementalisation ainsi qu'à l'impact des mesures nationales relatives à la fonction publique. Le colonel Vignon a d'ailleurs salué, à cette occasion, l'esprit de responsabilité des élus et agents gestionnaires des Sdis. Il a ensuite exprimé l'adhésion totale de la FNPSF au principe de compétence partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales, principe conforté par la loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et proposé de nouvelles pistes de financement pour consolider le budget des Sdis.

Enfin, après avoir démontré le caractère infondé des critiques sur le régime de garde des SPP (cf.p.6), la Fédération a insisté auprès des députés sur la nécessité d'aborder la question du coût des Sdis avec une vision davantage économique que simplement financière, prenant en compte les économies que l'efficacité de ces services permet de réaliser pour la société en termes de vies sauvées, de biens et de patrimoines préservés.

En conclusion, le président Richard Vignon a réaffirmé que le véritable enjeu d'avenir pour les services Sdis était bien la préservation de la complémentarité entre SPP et SPV, dont la condition essentielle est la reconnaissance et le développement du volontariat.

Le 9 juin la MEC a clôt ses auditions en recevant Mme Alliot-Marie. Le ministre s'est notamment prononcé en faveur de la création d'une fiscalisation spécifiquement affectée aux Sdis ce que la FNPSF a noté avec intérêt, puisqu'il s'agit là d'une des mesures qu'elle préconise pour consolider le budget des Sdis.

Les conclusions de la mission d'évaluation et de contrôle devraient être connues début juillet.

A télécharger sur pompiers.fr :

- dossier de presse FNPSF sur le financement des Sdis
- compte rendu de l'audition du col Vignon devant la MEC.



Actualisé

Réforme du secours à personnes

La Fédération se réjouit de la parution de l'arrêté interministériel Intérieur / Santé du 24 avril donnant au *Référentiel commun sur l'organisation du secours à personnes et de l'aide médicale urgente* sa pleine portée juridique. Ce dernier doit faire l'objet, dans chaque département, d'une convention bilatérale SAMU / Sdis sous l'autorité du préfet.

Les sapeurs-pompier sont invités à faire vivre cette réforme majeure sur le terrain et faire part à leurs unions des difficultés éventuellement rencontrées dans sa mise en œuvre.

La Fédération garde toute sa vigilance pour que cette mise en œuvre ne soit en aucun cas limitée par l'application du référentiel « Samu-transporteurs sanitaires » défini unilatéralement par la Direction de l'hospitalisation des soins du ministère de la Santé. Ce document entraîne en effet des confusions préjudiciables avec l'arrêté « secours à personnes » (notamment concernant les départs réflexes et la clarification entre secours et soins

d'urgence). Le 13 juin, les grands électeurs fédéraux, réunis en Assises, ont d'ailleurs adopté une motion attirant l'attention du Président de la République sur cette situation incohérente qui soulève leurs plus vives inquiétudes, à l'instar des partenaires urgentistes, envers une telle remise en cause de la réforme, voulue et saluée par tous, du secours à personnes. La Fédération aura l'occasion de recueillir la position de l'Elysée sur ce point, lors de sa rencontre, le 1er juillet, avec le directeur de cabinet du chef de l'Etat. Elle a également appelé dès à présent l'attention du nouveau ministre de l'Intérieur sur ce dossier.

D'autre part, la FNPSF a pris acte du vote définitif, le 24 juin, de la loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires dont l'une des dispositions prévoit que les établissements de santé doivent disposer des crédits suffisants pour honorer le remboursement aux SDIS des carences ambulancières.

Actualisé

Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale

La mise en œuvre optimisée du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* doit notamment se traduire, pour la Fédération, par une intégration accrue des sapeurs-pompiers dans les structures nationales et zonales de préparation et de gestion des crises.

Le ministère de l'intérieur élabore actuellement un projet de décret visant à accroître les compétences des préfets de zone de défense et de sécurité, conformément au Livre blanc. Ce texte présente en l'état, pour la Fédération, d'importantes insuffisances qui pourraient porter atteinte à la capacité de réponse opérationnelle en cas de crise. C'est pourquoi elle a réitéré auprès du ministre de l'Intérieur, le 16 juin, son plus profond attachement envers la mention d'un SPP

comme conseiller du préfet de zone en matière de sécurité civile et sa présence, en tant que membre de plein droit, au comité de défense et de sécurité de zone ; l'attribution de plein droit de la fonction de chef d'état-major de zone à un SPP ainsi qu'envers la mention, parmi les missions du préfet de zone, de la remontée vers le COGIC des informations obtenues dans le cadre de la veille opérée par le centre opérationnel de zone au sein de l'état-major de zone.

Elle évoquera ce dossier avec le directeur de cabinet du Président de la République le 1er juillet .

Téléchargez sur pompiers.fr, la position de la FNSPF sur le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale 

Actualisé

Secours en montagne et milieux périlleux

Soulignant son attachement au respect des missions et compétences des sapeurs-pompiers telles que définies dans la loi du 13 août 2004, le colonel Vignon a attiré en mars l'attention du ministre de l'Intérieur sur les difficultés auxquelles sont confrontés les sapeurs-pompiers dans le cadre de la refonte des plans de secours en montagne et en milieux périlleux dans certains départements. Attachée à la complémentarité des missions effectuées par les sapeurs-pompiers et les services de la gendarmerie et des CRS en montagne, Mme le ministre s'est engagée à transmettre des consignes afin que le travail de chacun s'inscrive dans cette logique. La Fédération reste en attente de ce

texte depuis plusieurs mois.

Par ailleurs, la FNSPF a sollicité la vigilance du Premier ministre pour qu'à l'occasion de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi relative à la gendarmerie les équilibres définis par la loi du 13 août 2004 soient préservés dont, en particulier, les compétences en matière de secours en montagne. Un projet d'amendement présenté par M. le député Folliot proposait en effet de réserver la montagne à la seule compétence des gendarmes, ce qui a été rejeté.

Actualisé

Bac pro Sécurité - Prévention

Le 10 juin, la DSC a organisé un colloque consacré aux dispositifs de VAE et RATD* organisés dans les Sdis (de la mention complémentaire au bac pro). La Fédération a appuyé, à cette occasion, sur l'intérêt que représente la VAE pour les sapeurs-pompiers en termes de reconnaissance et d'opportunité de carrière, notamment dans le secteur de la sécurité en entreprise. Elle encourage également ses présidents d'unions à la faire connaître auprès de leur directeur et de leurs sapeurs-pompiers.

Par ailleurs, la Fédération a été consultée ces derniers mois sur un projet de circulaire visant à préciser les

modalités d'organisation du bac pro Sécurité - Prévention dans les Sdis. Elle a pu noter, avec satisfaction, que la grande majorité de ses remarques ont été insérées dans la version finale qui a été diffusée auprès des Sdis le 5 mai par la DSC, accompagnée d'une note de l'Education nationale. Celles-ci prévoient, entre autres, une plus grande implication des Sdis dans l'ouverture d'une session de bac pro dans leur département et le recrutement des élèves. Ces textes ont fait l'objet d'une communication à la CNSIS le 17 juin.

* Reconnaissance des attestations, titres et diplômes.

Nouveau

Santé et sécurité en service

Le 17 juin, une note d'orientation sur la santé et la sécurité du sapeur-pompier en service a été communiquée à la CNSIS. Cinq ans après le rapport Pourny, des résultats encourageants sont à noter dont, notamment, une baisse de la mortalité des SP en service de 35 %. Cependant, les initiatives étant le plus souvent prises par les Sdis, il est aujourd'hui nécessaire de mener une politique globale et cohérente au niveau national pour renforcer ces effets positifs. Il est donc proposé la création d'un dispositif de concertation en matière de recherche, regroupant un comité de pilotage et un comité scientifique et technique.

Tout en saluant la mise en place d'un dispositif pérenne, la FNSPF s'est toutefois étonnée auprès des membres de la CNSIS de l'absence de représen-

tants fédéraux au sein du futur comité scientifique et technique, compte-tenu de sa capacité d'expertise et de son implication historique dans tous les dossiers de recherche sur les sapeurs-pompiers et, plus particulièrement ces dernières années, sur la santé et la sécurité en service. Elle a donc demandé à la DSC d'être intégrée parmi les membres de ce comité.

Elle a en outre appelé à la vigilance pour qu'il ne soit pas imposé aux Sdis et à leurs personnels des procédures et des normes trop lourdes et trop complexes au regard de leur efficacité ; la FNSPF préconisant plutôt, de manière générale, une politique incitative adaptable aux besoins locaux.

Actualisé

Ambition volontariat

Le 8 juin, réunie en séance plénière, la Commission Ambition volontariat a débattu des réflexions du groupe thématique « Territoire, Employeurs, Formation », ainsi que des contributions des commissions fédérales de SPV et des SPP transmises par leurs unions. Les échanges ont souligné la nécessité d'une mobilisation de tous les acteurs locaux (élus nationaux et locaux, entrepreneurs, directeurs et encadrements des Sdis, chefs de centre etc.).

Thématique Territoires

Plusieurs propositions ont été émises pour sensibiliser les élus locaux sur les enjeux du volontariat et la nécessité de maintenir un maillage fort de centres qui sont autant de portes d'entrée en tant que sapeur-pompier, ainsi que pour redynamiser la relation entre les maires et les volontaires et pour valoriser les communes employeurs de SPV.

Thématique Employeurs

Parmi les mesures envisagées, la Commission a évo-

qué l'intérêt de renforcer l'application des dispositifs existants en faveur des employeurs de SPV (conventions, mécénat) ; de mieux les faire connaître auprès des employeurs ainsi que les atouts que représente leur présence dans les entreprises, par des campagnes d'information et de sensibilisation. Elle envisage des mesures légales pour encourager et dynamiser l'emploi des SPV dans les collectivités territoriales.

Thématique Formation

Partageant pleinement la position de la Fédération sur la complexité, la lourdeur et l'inadéquation des formations actuelles, la Commission s'est prononcée en faveur d'une révision des formations en apportant des allègements et une plus grande souplesse au dispositif. M. le ministre Luc Ferry, président de la Commission, a d'ailleurs évoqué la possibilité d'associer davantage le SPV dans le choix du déroulé et du contenu de sa formation.

La Commission a aussi mis l'accent sur une meilleure prise en compte des acquis de l'expérience. Enfin, elle

a souligné la nécessité que les SPV aient un accès équitable à l'ENSOSP, qui doit absolument prendre en compte l'enseignement de la complémentarité entre SPV et SPP.

Rappelant d'ailleurs que les travaux de la Commission avaient pour objectif de pérenniser à 15 ans le modèle français des secours, basé sur cette complémentarité entre SPP et SPV, le colonel Vignon a récapitulé les fortes attentes des sapeurs-pompiers, qu'il a classées en quatre axes prioritaires :

1. le statut juridique des SPV, qui doit faire l'objet d'un texte officiel ;
2. la formation, qui doit être à la hauteur des exigences techniques d'une haute compétence mais conçues et adaptées pour le volontariat ;
3. le management du volontariat : le Président a plaidé pour un authentique management du volontariat dans chaque Sdis ;
4. la reconnaissance, que la FNSPF a mise au premier rang des attentes des SPV, donnant quelques pistes pour que la reconnaissance de l'Etat, des élus, des employeurs et des sapeurs-pompiers eux même s'ajoute à celle, immuable,

de la population.

Enfin, la FNSPF a souhaité que des signes tangibles soient adressés au réseau associatif qui est consubstantiel de la vie de notre corporation. M. le ministre Luc Ferry a répondu en promettant que ces axes prioritaires constitueraient le canevas du rapport final qui serait remis au ministre de l'intérieur.

M. Ferry, qui avait ouvert la séance en rappelant qu'il valait mieux « *faire 10 à 15 propositions fortes, plutôt que 50 propositions molles* », a conclu en exprimant sa satisfaction quant à la richesse des échanges. Les grandes lignes des recommandations finales seront débattues le 2 juillet, lors de la prochaine réunion de la Commission, pendant laquelle seront également présentées les conclusions de l'enquête sociologique menée par le Mana-Larès auprès des sapeurs-pompiers.

Par ailleurs, poursuivant la réflexion pour renforcer l'attractivité du volontariat auprès des jeunes, la Fédération rencontrera M. Martin Hirsch, Haut commissaire à la Jeunesse, le 8 juillet.

Actualisé

Prestation de fidélisation et de reconnaissance

A la suite de l'action continue de la Fédération, diverses mesures d'amélioration au régime PFR ont été insérées dans le projet de décret portant mesures urgentes SPV, qui a reçu l'avis favorable de la CNSIS le 17 juin (cf. p.1).

Par ailleurs, le 23 avril, l'assemblée générale de l'Association nationale pour la PFR a décidé de reconduire, pour cette année :

- le montant des contributions publiques (64 millions €), ce qui représente 375€/SPV inscrit dans les effectifs des Sdis au 31/12/08.
- les taux 2008 de la valeur d'achat (19,37 €) et de la valeur de service du point (1,017 €).

Tout en approuvant cette décision imposée par le contexte économique, la Fédération a néanmoins souhaité que des solutions soient rapidement trouvées pour une revalorisation régulière des prestations, leur

niveau ayant un impact direct sur la décision d'adhésion des SPV et donc sur leur fidélisation.

Par ailleurs, il a été rappelé l'importance de respecter les échéances et les modalités de transmission des fichiers des effectifs, des contributions publiques et des cotisations individuelles par les SDIS à CNP Assurances. Ce respect conditionne en effet l'efficacité de gestion du régime et donc la possible amélioration des droits de tous les SPV.

La Fédération a également souligné la nécessité, pour l'APFR, de disposer de fichiers de qualité pour la bonne gestion des adhérents. Elle a d'ailleurs de nouveau sollicité un contrôle croisé des fichiers « effectifs » et « cotisants » afin de pouvoir vérifier qu'aucun SPV n'a été oublié pour la collecte des cotisations obligatoires, lesquelles conditionnent la validation des années de services.

1er juillet : réunion des correspondants PFR des Sdis

Evolution des emplois supérieurs de direction

Le renforcement du dispositif de sécurité civile, prévu par le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* rend nécessaire l'évolution de l'encadrement supérieur des Sdis, afin d'intégrer de manière accrue les sapeurs-pompiers dans les instances zonales et nationales de préparation aux crises, en adaptant les conditions de mobilité des officiers de SP entre les Sdis et l'Etat.

Il y a un an, en collaboration avec l'ANDSIS et Avenir secours, la Fédération a proposé des pistes de travail afin de définir des règles de gestion spécifiques à l'encadrement supérieur. Ces pistes ont été largement approuvées au congrès national 2008 lors

de la réunion des PCASDIS, en présence du Directeur de la sécurité civile et du président de l'ADF. Celles-ci comprennent notamment la création d'un centre de gestion adapté ; la révision des dispositifs de gestion des officiers affectés auprès des services de l'Etat ; l'élargissement de la réforme au directeur départemental adjoint et au médecin-chef.

Il reste donc désormais à en définir les modalités de mise en œuvre. Une réunion entre la DSC, l'ADF, la FNSPF, l'ANDSIS et Avenir secours le 4 mai a lancé la réflexion en ce sens.

Actualisé

Accès de major à lieutenant (concours interne)

Sur les 990 majors lauréats de l'examen professionnel de lieutenant en décembre 2007 au titre de la promotion sociale, 800 n'ont pas pu être promu lieutenant, en raison de règles restrictives d'inscription sur le tableau d'avancement. Alertée, la FNSPF a donc saisi la DSC en lui demandant une évolution des conditions de nomination. Cette dernière a élaboré un projet de circulaire qui a reçu l'aval de la Fédération. Ce texte, communiqué à la CNSIS le 17 juin, prévoit une procédure exceptionnelle de nomination au grade de lieutenant pour ces majors reçus/collés :

- par l'application de la règle du ratio promu/

promuvable de la fonction publique territoriale sur décision du CASDIS et dans la limite des quotas opérationnels ;

- et, pour les majors de plus 50 ans, comme le souhaitait la Fédération, par une promotion en dehors de tout quota.

La Fédération a par ailleurs attiré l'attention de la DSC sur la nécessité d'adapter les textes réglementaires relatifs à la situation des SPP, afin qu'un tel problème ne se renouvelle pas.

Actualisé

Temps de travail des SPP

Une directive de 2003 et la jurisprudence européenne limitent la durée maximale de travail par semaine à 48 heures, y compris les heures supplémentaires. Pour les SPP, l'interprétation stricte de cette règle des 48h de « présence » risque de remettre en cause le système de gardes actuel par l'instauration d'un plafonnement, voire d'une réduction du nombre des gardes de 24h.

Un projet de révision de cette directive était en cours de négociation entre le Parlement et le Conseil européens. A la satisfaction de la FNSPF qui, avec ses homologues, avait saisi les eurodéputés sur ce sujet l'année dernière, ce texte comprenait des dispositions dérogatoires claires qui permettaient aux sapeurs-pompiers de maintenir le recours aux gardes de 24h.

Cependant, les instances européennes n'ont pas réussi à dégager de position commune, achoppant sur la comptabilisation des temps de garde, considérés ou pas comme du temps de travail effectif. La Commission européenne doit donc ébaucher un nouveau projet de directive modificative qui fera l'objet de toute la vigilance fédérale.

Le 28 mai, lors de son audition devant la Mission d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale (cf.p 2), après avoir rappelé son attachement au régime de garde actuel de 24h, la FNSPF a attiré l'attention des députés sur la nécessité d'une action conjuguée sur ce projet de directive européenne, afin de veiller à ce que celle-ci respecte la spécificité du métier et de l'activité des sapeurs-pompiers.

- HYPERBREVE -

Les 3^{es} journées scientifiques européennes du SSSM seront organisées par l'UD et le Sdis des Vosges, les 6, 7 et 8 mai 2010 à Vittel.

Actualisé

Elections fédérales

En octobre prochain, les 428 grands électeurs, composant le collège fédéral, vont procéder au renouvellement de la moitié du conseil d'administration (21 sièges à pourvoir) et du président de la FNSPF.

Réunis en Assises, le 12 juin, ils ont fait connaissance avec les candidats aux fonctions d'administrateurs :

- Auvergne : Thierry Jourdain ;
- Bourgogne Franche-Comté : Guy Therville ;
- Giracal : Claude Boulois, Eric Faure, Jean-Marie Goutorbe, Gilles Gulet et Christophe Marchal ;
- Gudso : Antoine Hubert, Jean-Marie Lincheneau et Bernard Guillo ;
- Ile-de-France : Richard Vignon et Dominique Morel ;
- Midi-Pyrénées : Max Roux et Michel Brousse ;
- Nord : Marc Laurent ;
- Poitou-Charentes : Serge Sauvet ;
- Rhône-Alpes : Frédéric Frey et Jacques Perrin ;
- Sud-Méditerranée : Grégory Allione, Bernard Long et Dominique Turc.

• Candidat à la présidence : Richard Vignon.

Les dates à retenir :

- 15 octobre : élections fédérales dans le cadre du congrès national à Saint-Etienne.
- 13 novembre : installation du conseil d'administration et prise de fonction du Président.

Nouveau

Téléthon

Le 23^e Téléthon se tiendra cette année les 4 et 5 décembre. Dans cette perspective, la coordination nationale SP a déjà commencé les préparatifs, plaçant son action sous le slogan « *Toujours avec vous* », reflet de l'engagement tant opérationnel qu'associatif des sapeurs-pompiers.

Elle procède actuellement au recensement des correspondants SP départementaux nommés par les unions (1 par département). A cet effet, la Fédération remercie ses unions de retourner, avant le 30 juin, le formulaire de recensement qui leur a été adressé par courrier.

**Dates à retenir**

- 30 juin : date limite de versement des adhésions à la FNSPF (art. 36, statuts FNSPF)
- 1^{er} juillet : rencontre avec le Directeur de cabinet du Président de la République
- 2 juillet : séance plénière de la Commission Ambition volontariat
- 4 - 26 juillet : opération « Volontaire, moi aussi » dans le cadre du Tour de France cycliste
- 14 juillet : participation des sapeurs-pompiers de France au défilé national sur les Champs-Élysées
- 15 septembre : Présentation des conclusions de la Commission Ambition volontariat au ministre de l'Intérieur
- 17 septembre : réunion du Conseil d'administration
- 18 septembre : journée des administrateurs et des présidents d'unions (Maison des sapeurs-pompiers)